

LES INCORRUPTIBLES

Le premier prix de littérature jeunesse décerné par les jeunes lecteurs • www.lesincos.com

Vous êtes enseignant, bibliothécaire ou animateur ? Vous envisagez de correspondre avec un auteur ou un illustrateur de la 24^e sélection du Prix des Incorruptibles ? Voici un petit guide pour vous aider dans vos démarches.

Le rôle de l'Association du Prix des Incorruptibles dans l'organisation des Correspondances

De la demande d'inscription à la mise place de la correspondance, nous vous guidons et vous accompagnons étape par étape.

Notre association est une interface entre les « demandeurs » et les intervenants. En effet, les correspondances se déroulent au sein d'un espace dédié et sécurisé sur notre site.

Nous nous chargeons également de la partie administrative de la correspondance : de l'établissement de la convention à la facturation de l'intervention en passant par les déclarations sociales et fiscales liées à la rémunération des auteurs.

Faire une demande de correspondance

Du 14 septembre au 15 novembre 2012, vous avez la possibilité de faire une demande de correspondances avec un auteur ou un illustrateur sur notre site Internet. Il vous faut remplir, grâce à votre code RNE ou adhérent, un formulaire (sur notre site dans la rubrique *Les Animations*) en indiquant le nom de l'auteur ou de l'illustrateur ainsi que la période choisie correspondant à votre zone académique.

Voici les périodes proposées :

- Etablissements de la zone A
Du 21/01/13 au 15/02/13
Du 18/03/13 au 12/04/13
Du 13/05/13 au 07/06/13
- Etablissements de la zone B
Du 14/01/13 au 08/02/13
Du 11/03/13 au 05/04/13
Du 13/05/13 au 07/06/13
- Etablissements de la zone C
Du 14/01/13 au 08/02/13
Du 28/01/13 au 22/02/13
Du 25/03/13 au 19/04/13

Chaque période correspond à 4 semaines de correspondance à raison d'un échange hebdomadaire.

Certains auteurs sont étrangers. Dans ce cas, la correspondance devra se faire en anglais et en partenariat avec des enseignants de langue anglaise, par exemple.

Attention !

- Les auteurs ou illustrateurs participants à cette animation accepteront au maximum 3 groupes de lecteurs par période et peuvent ne pas être disponibles sur toutes les périodes proposées.
- Les correspondances sont exclusivement réservées à nos adhérents. Cependant, votre participation au Prix des Incorruptibles n'implique pas automatiquement une correspondance.

Une fois l'inscription validée sur notre site, vous recevrez un mail de confirmation. Nous établirons, alors, une convention entérinant votre participation à cette animation.

La convention

La convention est un document contractuel qui engage votre structure et notre association. Elle permet également de fixer les détails pratiques et financiers de la correspondance. À savoir :

- **Le montant TTC de la correspondance** : 123 € brut par groupe de lecteurs.
- **Le calendrier** : Il reprend les dates de la période sélectionnée ainsi que les modalités de déroulement des échanges.

Une fois la convention rédigée, elle vous sera envoyée par mail. Vous devrez ensuite nous retourner signés le nombre d'exemplaires mentionné. Nous vous communiquerons alors les informations de connexion pour entrer en contact avec l'auteur ou l'illustrateur.

Le déroulement

- L'auteur ou l'illustrateur propose, en amont, un texte (ou une vidéo) de présentation à partir duquel (ou de laquelle) les lecteurs réagissent. Cette présentation sera disponible quelques jours avant le début de la correspondance, sur votre espace.
- Les lecteurs posteront leurs messages sous forme de commentaires, questions ou lettre (1000 signes maximum) au plus tard le mardi de chaque semaine. L'auteur ou l'illustrateur postera ses réponses au plus tard le vendredi matin suivant.
- Vous êtes automatiquement informé d'un nouveau message via votre adresse e-mail.

Aux alentours du mois de juin 2013, les auteurs et illustrateurs écriront un « texte-souvenir » de ces échanges qui sera publié sur le site.

Attention !

L'association le Prix des Incorruptibles offre aux participants un espace sécurisé sur son site Internet, accessible via un code d'accès personnel. Ce code doit impérativement rester confidentiel.
Les enfants participants et les adultes encadrant le projet s'engagent à ne pas divulguer les discussions entre l'auteur et ses lecteurs.

Facturation et rémunération de l'intervenant

Dès le début de la correspondance, vous recevrez la facture de l'intervention de l'auteur. Le montant correspond à celui indiqué sur la convention. Lorsque nous percevrons votre règlement, nous nous acquitterons des déclarations sociales pour le compte de l'auteur avant de lui reverser le montant sa prestation.

Pour toutes questions ou informations complémentaires, vous pouvez contacter Alexandra Guennec : a.guennec@lesincos.com ou 01.44.41.97.26